

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RESTREINT DE L'UNIVERSITE DE
LORRAINE**

Séance du 2 février 2016

Collège A et B
Extrait du compte rendu

Le conseil d'administration approuve avec une voix contre, les critères d'étude sur les dossiers des candidats précisés sur la procédure d'avancement des enseignants-chercheurs (ci-jointe) à compter de l'année 2016 :

La procédure initiale est reprise avec des précisions sur les critères d'étude sur les dossiers.

Critères de l'Université de Lorraine pour les promotions des enseignants-chercheurs

Les critères de promotion retenus pour l'avancement des enseignants-chercheurs de l'université de Lorraine par le conseil d'administration en formation restreinte sont les suivants :


- le niveau d'implication dans l'Université de Lorraine et ses composantes et/ou pour son rayonnement scientifique et institutionnel, comme par exemple des travaux de recherche de grande qualité contribuant au rayonnement international de l'établissement, le développement de filière, l'implication forte dans des responsabilités structurantes d'animation et/ou de management, etc.
- Seront particulièrement examinées l'implication du candidat dans l'innovation et la transformation pédagogiques et/ou la valorisation scientifique et économique.
- Une attention particulière sera portée à l'évolution du dossier du candidat et aux nouvelles prises de responsabilités depuis sa nomination ou sa dernière promotion. Toutefois l'équilibre général entre les trois volets d'activité (recherche, pédagogie et responsabilités collectives) sur l'ensemble de la carrière est pris en considération dans l'examen du dossier.

Pour l'accès à la hors classe des maîtres de conférences une implication notable dans la vie de l'établissement sera prépondérante. De bons dossiers scientifiques seront examinés également avec attention.

Pour les professeurs, la qualité du dossier scientifique, la visibilité personnelle et le rayonnement du candidat, sa mobilité thématique, fonctionnelle et/ou géographique ainsi que sa forte implication dans les responsabilités pédagogiques, scientifiques et collectives au niveau local (université et composantes) sans négliger le niveau national ou international, pourront constituer les principaux critères pris en considération.

Fait à Nancy, le 3 février 2016

Le Président de l'Université de Lorraine


Pierre MUTZENHARDT



Transmission au Recteur Chancelier des Universités le : 03/03/16

Procédure Campagne d'avancement des Enseignants-chercheurs à compter de 2016

Bases légales/textes de référence :

Article L952-6 du Code de l'éducation ; décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié relatif au statut des enseignants-chercheurs, notamment ses articles 40, 40-1, 56 et 57 ; délibération n°7 du conseil d'administration du 3 février 2015 relative à la procédure d'avancement à compter de 2015

Etape 1 : évaluation des dossiers, avis du CA restreint (CAR)

Le CA dans sa formation restreinte doit émettre un avis sur les activités pédagogiques et responsabilités collectives de chaque candidat à une promotion.

1. L'avis du CAR :

Pour chaque candidat à l'avancement, le CAR de l'UL propose au CNU un avis dans la liste suivante :

- Le candidat satisfait aux exigences et est proposé pour une **promotion**
- Le candidat présente un **dossier qui correspond globalement aux exigences** requises,
- Le candidat présente un **dossier qui doit être consolidé en vue d'une** nouvelle demande de promotion.

Cet avis sera complété par les statistiques des avis proposés par grade pour l'ensemble des candidats de l'Université de Lorraine.

Pour émettre cet avis, le CAR aura à sa disposition les avis circonstanciés du directeur de composante et du directeur de laboratoire (3 à 5 lignes) et ceux de deux rapporteurs qui jugeront des activités pédagogiques et responsabilités collectives.

Les directeurs et rapporteurs auront à leur disposition les dossiers des candidats : notice biographique et rapport d'activité.

2. Les rapporteurs :

• Principes généraux :

Les rapporteurs ne doivent pas appartenir aux mêmes composantes de formation et laboratoire que le candidat. Les rapporteurs doivent appartenir, autant que possible, à la même section ou à la même discipline. Les règles de déontologie courantes s'appliquent, en particulier, les maîtres de conférences ne traitent pas les dossiers de professeurs, les professeurs traitent l'ensemble des dossiers. De même les rapporteurs désignés refuseront de rapporter sur un dossier pour lequel existent des incompatibilités professionnelles ou personnelles.

Les rapporteurs sont choisis parmi les membres élus des conseils centraux (CS, CF, CVU, Sénat) à l'exclusion du CA à qui il appartient de se prononcer, et parmi les membres élus des conseils de pôles et de collègiums.

- **Désignation des rapporteurs :**

Une proposition de répartition des rapporteurs est établie par un ou plusieurs VP (CA, CS, CF, Ressources humaines) avec des tableaux préparés par la DRH : tableau des candidats avec composante, laboratoire et section CNU, et tableau des élus (rapporteurs potentiels) avec les mêmes renseignements. Un principe complémentaire de croisement Collégiums-Pôles scientifiques et vice-versa sera pris en compte dans la mesure du possible. La proposition est présentée pour avis au conseil scientifique et au conseil de la formation en formations restreintes aux enseignants-chercheurs et définitivement arrêtée et signée par le président de l'université.

Les rapporteurs sont désignés pour l'ensemble de la campagne d'avancement.

- **Travail des rapporteurs :**

Examen du dossier du candidat, rédaction du rapport (Annexe 1 pour les activités pédagogiques et responsabilités collectives), de l'avis circonstancié et de l'avis au CAR.

- **Avis du CA restreint :**

Pour émettre son avis, il examine l'ensemble des quatre avis et rapports pour chaque candidat. Il a à sa disposition l'ensemble des dossiers des candidats

Etape 2 : Contingent local des promotions

1. Les rapporteurs :

Ils sont saisis des dossiers des candidats non promus au contingent national. Ils complètent leurs rapports (Annexe 1) sur les activités de recherche des candidats, et émettent un avis circonstancié sur l'ensemble des activités des candidats.

2. Commissions :

Examens des rapports et avis au CA restreint :

L'examen se fait en trois réunions (3 commissions): une pour les candidats à la hors-classe des maîtres de conférences, une pour ceux à la Première classe des professeurs et une pour les candidats à la classe exceptionnelle (échelons 1 et 2). Les trois commissions comprennent l'ensemble des rapporteurs concernés. Ces commissions sont animées par un vice-président désigné par le président de l'université.

Ces réunions ont pour objectif d'émettre un avis pour chaque candidat : après audition des rapports et discussions, l'avis transmis au CAR est émis à l'aide d'une fiche. Un exemple de canevas de cette fiche est présenté en annexe 2. Ceci permet d'avoir en fin de réunion, trois groupes de candidats présentés au CAR.

L'annexe 2 est diffusée en retour au candidat après proposition du CAR.

3. CA restreint :

Pour émettre ses propositions d'avancement, le CAR dispose de l'ensemble des dossiers de candidature et pour chaque candidat l'avis de la commission, les rapports et avis de chaque rapporteur et le dossier du candidat.

Critères de l'Université de Lorraine pour les promotions des enseignants-chercheurs :

Les critères de promotion retenus pour l'avancement des enseignants-chercheurs de l'université de Lorraine par le conseil d'administration en formation restreinte sont les suivants :

- le niveau d'implication dans l'Université de Lorraine et ses composantes et/ou pour son rayonnement scientifique et institutionnel, comme par exemple des travaux de recherche de grande qualité contribuant au rayonnement international de l'établissement, le développement de filière, l'implication forte dans des responsabilités structurantes d'animation et/ou de management, etc.
- Seront particulièrement examinées l'implication du candidat dans l'innovation et la transformation pédagogiques et/ ou la valorisation scientifique et économique.
- Une attention particulière sera portée à l'évolution du dossier du candidat et aux nouvelles prises de responsabilités depuis sa nomination ou sa dernière promotion. Toutefois l'équilibre général entre les trois volets d'activité (recherche, pédagogie et responsabilités collectives) sur l'ensemble de la carrière est pris en considération dans l'examen du dossier.

Pour l'accès à la hors classe des maîtres de conférences une implication notable dans la vie de l'établissement sera prépondérante. De bons dossiers scientifiques seront examinés également avec attention.

Pour les professeurs, la qualité du dossier scientifique, la visibilité personnelle et le rayonnement du candidat, sa mobilité thématique, fonctionnelle et/ou géographique ainsi que sa forte implication dans les responsabilités pédagogiques, scientifiques et collectives au niveau local (université et composantes) sans négliger le niveau national ou international, pourront constituer les principaux critères pris en considération.

**Annexe 1 : Canevas des rapports sur les dossiers des candidats
(Les parties grisées sont relatives à l'étape 2 : activités de recherche)**

Nom et prénom du candidat à l'avancement :

Au titre d'une promotion au grade de MCF HC PR 1^oCl PR Cl Ex 1 PR Cl Ex 2

Date de naissance :

Section CNU :

Dates de nomination dans le corps /le grade :

Année de la dernière promotion (changement de grade / de corps) :

Dates d'obtention du doctorat et HDR :

Intitulé du laboratoire de recherche :

Intitulé de la composante pédagogique de rattachement :

Activités Pédagogiques (préciser les activités depuis la dernière nomination ou promotion)

Volume horaire annuel :

Matières enseignées :

Niveau (diplôme, année) :

Type d'enseignement (CM, TD, TP, à distance, formation continue, par apprentissage...) :

Participation à des projets collectifs pédagogiques :

Projets internationaux européens nationaux de l'établissement

Responsabilité du candidat dans ces projets : Coordinateur Participant Autre

Caractère structurant et/ou transformant du (des) projet (s) (objectif, pédagogie mise en œuvre, équipe mobilisée, Directions ou services mobilisés au service du projet, ampleur de l'innovation, résultats, pérennisation, impacts) :

Participation à des projets de transformation pédagogique à caractère individuel au sein de l'université : Oui Non

Description du projet (objectif, pédagogie mise en œuvre, volume horaire maquette concerné, nombre d'étudiants impliqués, indicateurs, ..., *indiquer si des évaluations de la transformation ont été faites, si des services d'appui ont été mobilisés*)

Participation à des organismes d'**expertises** en matière de formation (Europe, HCERES, CTI, DGESIP, FUN, AIPU, IFÉ...) :

Valorisation de l'innovation pédagogique (hors cadre recherche disciplinaire du candidat)
colloques, publications dans des revues, autres formes de diffusion :

Activités de recherche (préciser les activités depuis la dernière nomination ou promotion)

Mots-clés : (Indiquer les principales thématiques de recherche)

Publications/Production scientifique (Indiquer le nombre)

Articles dans des journaux d'audience internationale :

Articles dans des journaux d'audience nationale :

Ouvrages individuels :

Direction d'ouvrage collectif ou numéro de revue :

Chapitre d'ouvrage :

Conférences/colloques internationaux avec actes :

Conférences/colloque nationaux avec actes :

Conférences invitées :

Valorisation de la recherche :

contrats de recherche européens et internationaux (précisez si coordination) :

Contrats de recherche nationaux (ANR ...) (précisez si coordination) :

Partenariat et contrat industriel et entrepreneurial :

Activités de consulting, expertises :

Projets en maturation économique :

Brevets - Licences :

Création d'entreprises :

Autres :

Encadrements scientifiques

Thèses soutenues :

Thèses en cours :

Master Recherche :

Autres encadrements :

Participation à des jurys de thèse/ HDR :

Rayonnement scientifique

International

Invitations dans des universités et instituts étrangers

Oui [] Non []

Expert dans des instances d'évaluation internationales

Oui [] Non []

Membre comités de rédaction de revues internationales

Oui [] Non []

ou comités de programmes de congrès internationaux...

Prix et distinctions scientifiques (ERC...)

Oui [] Non []

National

Prix et distinctions scientifiques, membre IUF,...

Oui [] Non []

Expert dans des instances d'évaluation nationales (HCERES, ANR...)

Oui [] Non []

Appréciation globale sur les activités de recherche :

Activités Collectives

Responsabilités administratives, pédagogiques et de recherche :

Pour chaque type de responsabilité préciser l'intitulé de la fonction et la période concernée.

Vice-présidence d'établissement	Oui []	Non []
Direction de pôle scientifique ou collégium	Oui []	Non []
Direction fédération, GDR, réseau...	Oui []	Non []
Direction d'École Doctorale	Oui []	Non []
Direction de grands programmes nationaux/internationaux	Oui []	Non []
Direction d'un laboratoire	Oui []	Non []
Direction d'équipe au sein d'un laboratoire	Oui []	Non []
Direction de composante pédagogique (UFR, IUT, Ecoles, etc.)	Oui []	Non []
Direction de département pédagogique (UFR, IUT, Ecoles, etc.)	Oui []	Non []
Responsabilité pédagogique (Diplôme, direction étude, etc.)	Oui []	Non []
Organisation de congrès nationaux/internationaux	Oui []	Non []
Responsable Master, DEA, etc.	Oui []	Non []
Membre (élu, nommé) CNU, CN, ANR, HCERES,..	Oui []	Non []
Membre (élu, nommé) Conseils d'Etablissement...	Oui []	Non []
Responsabilités de consultance, expertise... (HCERES, ANR...)	Oui []	Non []

Autres :

Activités de CST :

Participation à des actions CSTI ou de promotion des études supérieures dans les établissements scolaires (exemples : stands fêtes de la science, animation de TP dans les cordées de la réussite...)

Oui [] Non []

Organisation d'actions locales de CSTI (Exemples : organisation des "stands" pour le laboratoire lors de la Fête de la Science ou organisation des finales régionales des Olympiades de Cuisine Moléculaire, chimie, mathématiques... ou pilotage de l'action "cordées de la réussite" au sein de la composante)

Oui [] Non []

Organisation d'actions nationales de CSTI (exemples : organisation de la finale nationale des olympiades de la cuisine moléculaire, de chimie, ...)

Oui [] Non []

Implication dans la gouvernance de Sociétés Savantes Oui [] Non []

Mobilité thématique et/ou géographique Oui [] Non []

Avis du CA de l'Université:

Avis de la section CNU :

Nom et prénom du rapporteur :

Avis présenté au CA restreint sur le dossier

- Le candidat satisfait aux exigences requises pour prétendre à une **promotion** notamment pour son engagement dans le (s) volet (s) d'activité :
 - responsabilités collectives pédagogique scientifique
- Le candidat présente un **dossier qui correspond globalement aux exigences** requises, notamment par son implication dans le(s) volet(s) d'activité :
 - responsabilités collectives pédagogique scientifique
- Le candidat présente un **dossier qui doit être consolidé en vue d'une** nouvelle demande de promotion.

Avis circonstancié (3-5 lignes):

Annexe 2 : Avis du Conseil d'administration en formation restreinte

Campagne 2016 : Avis sur le dossier de candidature à une promotion après examen du dossier et délibération

Nom et prénom du candidat :

Au titre d'une promotion au grade de MCF HC PR 1^oCI PR CI Ex 1 PR CI Ex 2

1. Critères de promotion de l'Université de Lorraine :

Les critères de promotion retenus pour l'avancement des enseignants-chercheurs de l'université de Lorraine par le conseil d'administration en formation restreinte sont les suivants :

- le niveau d'implication dans l'Université de Lorraine et ses composantes et/ou pour son rayonnement scientifique et institutionnel, comme par exemple des travaux de recherche de grande qualité contribuant au rayonnement international de l'établissement, le développement de filière, l'implication forte dans des responsabilités structurantes d'animation et/ou de management, etc.
- Seront particulièrement examinées l'implication du candidat dans l'innovation et la transformation pédagogiques et/ ou la valorisation scientifique et économique.
- Une attention particulière sera portée à l'évolution du dossier du candidat et aux nouvelles prises de responsabilités depuis sa nomination ou sa dernière promotion. Toutefois l'équilibre général entre les trois volets d'activité (recherche, pédagogie et responsabilités collectives) sur l'ensemble de la carrière est pris en considération dans l'examen du dossier.

Pour l'accès à la hors classe des maîtres de conférences une implication notable dans la vie de l'établissement sera prépondérante. De bons dossiers scientifiques seront examinés également avec attention.

Pour les professeurs, la qualité du dossier scientifique, la visibilité personnelle et le rayonnement du candidat, sa mobilité thématique, fonctionnelle et/ou géographique ainsi que sa forte implication dans les responsabilités pédagogiques, scientifiques et collectives au niveau local (université et composantes) sans négliger le niveau national ou international, pourront constituer les principaux critères pris en considération.

2. Avis sur le dossier

Le candidat satisfait aux exigences requises pour prétendre à une **promotion** notamment pour son engagement dans le (s) volet (s) d'activité :

- scientifique responsabilités collectives pédagogique

Le candidat présente un **dossier qui correspond globalement aux exigences** requises, notamment par son implication dans le(s) volet(s) d'activité :

- scientifique responsabilités collectives pédagogique

Le candidat présente un **dossier qui doit être consolidé en vue d'une** nouvelle demande de promotion.

3. Remarques et observations particulières :

Annexe 3

CALENDRIER – AVANCEMENT de GRADE des Enseignants-Chercheurs - 2016

Dès que possible et avant le 13 janvier 2016	Réponse à l'enquête : http://enquete.univ-lorraine.fr/directions/index.php?sid=25844&lang=fr
Du 19 janvier 2016 à 10h00	Ouverture de l'application ELECTRA pour l'enregistrement des dossiers de candidature à l'avancement (à 10 H, heure de Paris). https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_electra.htm
Au 16 février 2016 à 16h00	Fermeture de l'application ELECTRA pour l'enregistrement des dossiers de candidature à l'avancement (à 16 H, heure de Paris).
Du 25 mars 2016 à 10h00	Ouverture de l'application ELECTRA pour la saisie des observations des enseignants-chercheurs sur les avis des conseils d'administration ou pour retirer éventuellement leur dossier de candidature à l'avancement (à 10 H, heure de Paris).
Au 31 mars 2016 à 12h00	Fermeture de l'application ELECTRA pour la saisie des observations des enseignants-chercheurs sur les avis des conseils d'administration ou pour retirer leur dossier de candidature (à 12 H, heure de Paris).
Du 3 juin 2016 à 10h00	Ouverture de l'application ELECTRA pour la saisie des observations des enseignants-chercheurs sur les avis des sections du Conseil national des universités ou pour retirer leur dossier de candidature à l'avancement (à 10 H, heure de Paris).
Au 9 juin 2016 à 12h00	Fermeture de l'application ELECTRA pour la saisie des observations des enseignants-chercheurs sur les avis des sections du Conseil national des universités ou pour retirer leur dossier de candidature (à 12 H, heure de Paris)
3 juin 2016 à 16h00	Affichage des promus à la voie nationale dans ELECTRA
4 juillet et 6 juillet 2016	Conseils d'Administration restreints sur la répartition des promotions au titre local